

La BEI réaffirme sa confiance à Medincell en levant définitivement deux clauses financières de son contrat de prêt

- La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Medincell une facilité de crédit de 40 millions d'euros en novembre 2022, entièrement décaissée depuis juillet 2023
- La BEI a décidé de supprimer deux clauses financières⁽¹⁾ de l'accord de prêt qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2025, ne les jugeant plus nécessaires
- La BEI renonce ainsi à son droit de demander potentiellement un remboursement anticipé partiel ou total du prêt en cas de non-respect des clauses financières supprimées

La facilité de crédit de 40 millions d'euros accordée en 2022 avait remplacé un précédent prêt de 20 millions d'euros accordé par la BEI en 2018. Elle était structurée en 3 tranches : une première de 20 millions d'euros (Tranche A) et deux tranches additionnelles de 10 millions d'euros chacune (Tranches B et C)⁽²⁾.

Les tranches A, B et C ont été tirées respectivement en décembre 2022, janvier 2023 et juillet 2023. Chaque tranche a une maturité de cinq ans à compter de sa date de décaissement, ce qui signifie que le premier remboursement est attendu en décembre 2027. La structure de rémunération diffère pour chaque tranche et comprend : (i) des paiements annuels d'intérêts en numéraire, (ii) des intérêts capitalisés payés à l'échéance, (iii) un potentiel gain en capital via des bons de souscription d'actions, en fonction de l'augmentation future du cours de l'action de la société, et (iv) une rémunération variable calculée en fonction du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

La société avait annoncé le 10 décembre 2024 qu'elle pourrait ne pas remplir deux clauses financières^(3,4) du contrat de prêt qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} avril 2025 et qu'elle était en discussions avancées avec la BEI à ce sujet. L'entreprise peut désormais confirmer que les deux clauses financières seront définitivement levées dans quelques semaines, après finalisation de la documentation légale. Deux autres clauses financières, en vigueur depuis septembre 2023, qui imposent à la société d'avoir en permanence un minimum de 8 millions d'euros de trésorerie et d'une visibilité de trésorerie d'au moins douze mois, restent applicables⁽⁵⁾.

¹ Une clause financière est une clause d'un contrat de prêt qui fixe des exigences ou des restrictions financières spécifiques que l'emprunteur doit respecter pour conserver son prêt. Si un emprunteur ne respecte pas une clause financière, le prêteur peut avoir le droit d'exiger un remboursement immédiat, de renégocier les conditions du prêt ou d'imposer des pénalités.

² Communiqué de presse de Medincell, 23 novembre 2022 : www.medincell.com/wp-content/uploads/2024/03/20221123_PR-MdC-EIB-signature_EN.pdf

³ Gearing ratio = Endettement net / Fonds propres nets

⁴ Ratio du service de la dette = Résultat d'exploitation ajusté des dépenses précliniques / Service total de la dette

⁵ Communiqué de presse de Medincell, 3 octobre 2023 : https://www.medincell.com/wp-content/uploads/2024/03/20231004_Covenant-BEI_FR_VF.pdf

A propos de Medincell

Medincell est une société de *licensing* biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO[®] qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO[®], destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY[®] (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq[™]). Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

UZEDY[®] et SteadyTeq[™] sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

medincell.com

Contacts

David Heuzé

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG
david.heuze@MedinCell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

Grace Kim

Chief Strategy Officer, U.S. Finance
grace.kim@MedinCell.com / +1 (646) 991-4023

Nicolas Mérieu/ Arthur Rouillé

Media Relations
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier

Relations investisseurs France
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procèdera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.